

PASSE !
à l'action !

2e édition
2021

APPEL À PROJETS JEUNES 11 - 25 ans

Pays de Chantonnay

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Ambitions Familiales
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
Pays de
Chantonnay
Ensemble pour réussir

msa
santé
famille
retraite
services
Loire-Atlantique - Vendée

ALLOCATIONS
FAMILIALES
Caf
de la Vendée

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

1 / PORTEURS DE PROJET

• JEUNES PORTEURS DE PROJET

L'appel à projets s'adresse à des groupes composés **au minimum de 2 jeunes**. Les projets doivent comporter une dynamique collective.

L'appel à projets soutient des projets pensés, voulus et pilotés par des groupes de jeunes et non pas les projets des associations et structures locales qui les aident.

Les jeunes peuvent être accompagnés dans leur initiative par une structure juridique (association, collectivité...) mais le dossier doit **valoriser la prise de responsabilité des jeunes porteurs du projet**.

Le règlement et le dossier de candidature seront diffusés auprès des mairies, des structures jeunesse, des établissements scolaires, de la Mission Locale ainsi que sur les sites internet de la Communauté de communes et des communes.

• ÂGE DES CANDIDATS

Les jeunes doivent être âgés de **11 à 25 ans révolus au moment du dépôt de leur dossier**.

Pour les projets portés par des mineurs, un adulte référent doit être identifié.

• RÉSIDENCE DES CANDIDATS

Tous les candidats doivent résider dans **l'une des communes de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay** (Bournezeau, Chantonnay, Rochetretjoux, Saint Germain de Prinçay, Saint Hilaire le Vouhis, Saint Martin des Noyers, Saint Prouant, Saint Vincent Sterlanges, Sainte Cécile et Sigournais) ou bien **être scolarisé dans l'un des établissements scolaires du territoire du Pays de Chantonnay**.

2 / LES PROJETS

• LES DOMAINES DES PROJETS

Les projets concernent l'un des domaines suivants :

- **Créations et animations culturelles** : les cultures, traditions, savoir-faire, arts, loisirs, organisation de spectacles et d'évènements artistiques, sciences, nouvelles technologies.
- **Santé** : la santé physique, le bien être psychologique, la qualité du cadre de vie, les sports et les activités physiques, l'accès aux droits, la prévention santé.
- **Vivre ensemble** : la découverte des autres, la lutte contre les discriminations, le lien social, les liens intergénérationnels, les actions de solidarités avec d'autres habitants (enfants, personnes âgées, jeunes en situation de handicap, familles récemment installées...) au niveau local ou international (actions humanitaires).
- **Lien social** : la mise en place d'animations ou de lieux de rencontres et d'échanges ou d'initiatives qui concernant la vie quotidienne.
- **Environnement et développement durable** : la préservation du patrimoine, Gestion des déchets, diminution de la pollution.
- **Promotion des mobilités** : les déplacements doux, solidaires.
- **Numérique** : la programmation, robotique, photographique, vidéo numérique, webradios, éducation aux réseaux sociaux.

• LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

- **Implication des jeunes** : l'appel à projets de jeunes soutient des projets conçus et mis en œuvre par des groupes de jeunes. Les dossiers doivent faire apparaître la prise de responsabilités des jeunes dans la conception, le montage et la conduite de projet.
- **Impact du projet sur le territoire** : le projet devra faire apparaître en quoi le projet apporte un « plus » au territoire et à ses habitants (autres jeunes, population du territoire concerné). Les jeunes porteurs de projets ne doivent pas être les bénéficiaires exclusifs du projet. Ainsi les projets de « consommation » ne seront pas retenus. La dimension pérenne des projets sera particulièrement appréciée par le jury.

- **Solidarité et citoyenneté** : tous les projets doivent avoir une dimension solidaire et/ou reposer sur l'exercice de la citoyenneté des jeunes, en tant qu'acteurs de leurs vies et de leurs territoires.
- **Originalité et qualité du projet** : les projets qui témoignent d'une certaine envergure, d'une certaine originalité et/ou qui concernent des enjeux majeurs seront particulièrement appréciés par le jury.
- **Recherche de cofinancement** : les projets peuvent faire apparaître une recherche de cofinancement.

NE SONT PAS ÉLIGIBLES :

- Les projets de création d'activité économique ;
- Les activités concernant le champ du scolaire ;
- Les activités purement de consommation ;
- Les projets à caractère individuel ;
- Les projets liés uniquement à des achats de matériels, d'équipements, ou de construction de bâtiment ;
- Les projets totalement achevés, qui ne feront pas l'objet d'un financement rétroactif.

3 / DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour concourir au niveau local, les jeunes devront retirer le dossier de candidature auprès de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay ou via le site internet de la Communauté de communes :

www.cc-paysdechantonnay.fr

Ils devront le remettre à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay avant **le 13 octobre 2021**.

Communauté de communes du Pays de Chantonnay

65 avenue du Général de Gaulle

BP 98

85111 CHANTONNAY Cedex

• LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPREND :

- **Un résumé du projet** : qui mentionne ce que vous avez envie de faire, pourquoi, comment est venue l'idée...
- **Une parole de jeunes** : une synthèse du projet en quelques mots, pour convaincre le jury de sélectionner le projet
- **L'équipe** : les noms, prénoms et coordonnées des membres du projet, dont le référent
- **La description détaillée du projet** : histoire, motivation, objectifs, partenaires, déroulée, impact, calendrier, budget...
- **Les autorisations de droit à l'image** de tous les membres du groupe
- **L'adhésion aux conditions d'accès et de candidature** de tous les membres du groupe

• SÉLECTION APRÈS PRÉSENTATION ORALE

Les personnes référentes de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, de la MSA et de la CAF réaliseront une première sélection des projets en vérifiant leur faisabilité et la conformité des candidatures.

Les projets retenus sont conviés à venir défendre et présenter le projet devant les personnes référentes et les élus **le mercredi 27 octobre 2021**.

Si les jeunes sont mineurs, ils peuvent se faire assister par un adulte référent.

Les projets primés pourront recevoir un prix allant de **300 à 1 000 €**.

Après cette présentation orale, les personnes référentes et les élus délibéreront et détermineront le montant de l'aide accordée.

• CAF – INITIATIVES JEUNES VENDÉE

L'appel à projets jeunes Passe à l'action ! permet la sollicitation de financements complémentaires de la CAF de la Vendée dans le cadre de l'appel à projets **Initiatives Jeunes Vendée**.

http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/851/PARTENAIRES/Initiative%20Jeunes/Flyer_IJV.pdf

Si les porteurs de projet souhaitent un cofinancement de la CAF de la Vendée dans le cadre de l'appel à projets « Initiatives Jeunes Vendée », le montant demandé à la CAF doit être indiqué dans la section « Budget prévisionnel » du dossier de candidature.

Le dossier de candidature complété dans le cadre de l'appel à projets Passe à l'action ! sera directement transmis pour étude à la CAF de la Vendée.

• ANNONCE DES AIDES

Chaque jury (Passe à l'action et Initiatives Jeunes Vendée) informera les porteurs de l'accord ou du refus du financement.

4 / COORDONNÉES DES PERSONNES RÉFÉRENTES

L'équipe mobilisée pour l'appel à projets jeunes se tient disponible pour répondre à toutes les questions et pour accompagner les candidats dans le montage du projet et du dossier de candidature.

- **Communauté de communes du Pays de Chantonnay**

Mélanie Huchon

melanie.huchon@cc-paysdechantonnay.fr

Tél : 02 51 94 40 23

- **Mutualité sociale agricole (MSA)**

Céline Tourancheau

tourancheau.celine@msa44-85.msa.fr

Tél : 02 51 36 61 76

Portable : 06 87 60 60 69

- **CAF**

Marie-Antoinette BILLAUD

marie-antoinette.billaud@cafla-roche-yon.cnafmail.fr

Tél : 02 51 44 73 93